

« 2013 – Année exceptionnelle », mais pour qui ?

Lors des différentes réunions Snecma et SAFRAN de décembre, nos dirigeants ont fait part de leur satisfaction : les prévisions et engagements 2012 seront tenus et 2013 s'annonce comme une nouvelle année de croissance pour Snecma et le groupe.

Croissance des emplois, croissance des investissements, croissance du chiffre d'affaires et croissance des résultats financiers sont annoncés pour 2013. Le contexte aéronautique mondial reste très porteur, et le groupe ne voit pas de retournement de cycle dans les 2 années à venir, selon le PDG Herteman.

Intéressement, dont le montant devrait annoncer début février, et participation s'annoncent donc à la hausse grâce à ces bons résultats et aux accords négociés et signés par la CFDT à Snecma et SAFRAN ! Pour les augmentations de salaires par contre, la Direction rappelle que « *c'est la crise* », et « *qu'il faut rester prudent* » ! La DG entend bien profiter du contexte « de crise » pour limiter les augmentations de salaires.

Une première réunion sur le bilan 2012 aura lieu le 16 janvier : c'est le traditionnel prélude aux négociations annuelles obligatoires (NAO). **Une réunion SAFRAN avec les coordinateurs** syndicaux sur « le cadrage groupe » aura lieu le 17 janvier.

Embauches Snecma

En 2012, Snecma a embauché plus de 1000 salariés. 2013 sera encore placé sous le signe de recrutements massifs (environ 900 prévus au budget), du fait du fort développement de l'activité aéronautique. Pour la CFDT Snecma Villaroche, il est nécessaire de rééquilibrer l'embauche des techniciens et des ingénieurs. Cette croissance doit être accompagnée par des investissements améliorant le bien être et les conditions de vie au travail, certains sont lancés, beaucoup sont encore à faire.

Accord seniors reconduit

L'accord « seniors » Safran va être reconduit dans l'attente de la négociation imposée par la loi sur le contrat de génération (négociation fin du 1^{er} semestre 2013). La majoration de la prime de départ en retraite de 4 mois par rapport à la prime conventionnelle Snecma est quant à elle reconduite pour 3 ans (2013 – 2014 et 2015), donnant aux salariés concernés la visibilité sur leurs conditions de départ. L'accord spécifique et l'avenant à l'accord seniors ont été signés le 20/12 par la CFDT.

Mutuelle Groupe SAFRAN : augmentation des tarifs au 1^{er} janvier

L'accroissement des dépenses de santé nécessite une nouvelle hausse des cotisations de + 4,68 % de la cotisation de base (la part optionnelle n'augmente pas), qui sera effective au 1^{er} janvier.

La CFDT a défendu l'idée que l'augmentation de cotisation sur la complémentaire santé **porte sur sa part proportionnelle (et non sur la part fixe), afin qu'elle pèse équitablement en proportion du salaire.**

Cette demande a été soutenue par CGT et FO, alors que la CGC s'y opposait avec véhémence. La Direction, se cachant derrière des arguties juridiques et administratives, a de fait choisi de soutenir la CGC. La seule concession de la Direction est de réunir dès le début 2013 la commission de suivi, pour analyser l'évolution des cotisations des actifs depuis la mise en place du régime de prévoyance.

Pour la CFDT il est déjà clair que les augmentations de cotisation complémentaire santé ont pesé relativement plus sur les plus faibles revenus, et notamment sur les jeunes salariés.

La CFDT défendra une politique tarifaire plus juste et solidaire. Elle rappellera au groupe SAFRAN, ce rôle de solidarité qui était pourtant le sien du temps de la participation Groupe.

La direction qui jusqu'alors pour des raisons de commodités payait la part salariale des personnes en ALD a décidé unilatéralement de leur prélever cette part. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de conséquences pour ces catégories de personnel.

Mutuelle Groupe SAFRAN : Evolution des garanties Actifs et Retraités au 01/01/2013

Le poste Implants dentaires est amélioré comme suit : « 50% des frais réels, prestation complémentaire limitée à 600€ / dent » au lieu 500€ (limite inchangée : 2 dents par an).

Cette modification s'applique au régime des actifs mais aussi au régime d'accueil pour les retraités et la catégorie « Enfant salarié » couverts au titre des contrats « Safran Santé » et « Safran Santé + ».

Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) :

Les négociations sur l'abondement PERCO 2013 ont pu aboutir à une avancée souhaitée par la CFDT : Au global, l'abondement maximum possible passerait de 400 à 500 € : 1^{ère} tranche inchangée (de 0 à 200€ versés : abondement de 100%) ; 2^{ème} tranche améliorée (de 200 à 800€ versés : abondement de 50%). Maintien à l'identique de la mesure d'abondement « senior » : 150 % abondement plafonné à 1000€.

Accord évolution de carrière des techniciens :

La réunion du 20 décembre a vu quelques timides avancées dans la négociation de ce projet d'accord :

- La direction insiste sur le coefficient 385 qui ouvrirait la grille à partir du niveau VI ; puis un coefficient à 395 et enfin un coefficient à 425.
- La direction a annoncé le passage naturel du niveau V au niveau VI mais seulement pour le coefficient 385pts. Le passage à 395pts ferait l'objet d'une étude en commission => pourquoi cette distinction ?
- Si le passage cadre à partir de 425pts est dans le prolongement de l'évolution de carrière, il n'en est pas de même pour les autres coefficients niveau V et VI, qui se feront par voies qualifiantes et diplômantes. Ils seront soumis à des critères liés : à l'obtention du diplôme, à l'ancienneté dans le métier et l'ancienneté dans le groupe, auxquelles s'ajoute l'exercice réussi dans deux postes différents et la disponibilité d'un poste de cadre, le tout sur présentation du dossier par la hiérarchie.
- Concernant les salariés ayant choisi de passer un diplôme, sans être soutenu par la hiérarchie, une timide avancée là aussi puisque leur dossier pourra être présenté en commission pour accéder au statut cadre ou technicien. (Bizarrement, alors qu'un des critères pour accéder au niveau supérieur est l'accroissement de l'autonomie, celle qui consiste pour le salarié de faire le choix de se former n'est pas reconnue par la SNECMA).

Pour la CFDT Snecma Villaroche, on est très loin de nos revendications, nous demandons :

Une véritable évolution pour les techniciens aujourd'hui bloqués à 365 par la création d'un véritable coefficient et non une voie de garage.

Une véritable réflexion sur les techniciens embauchés aujourd'hui à des coefficients 285 ou 305 qui n'auront pas forcément l'opportunité de passer cadre.

Un passage niveau VI, naturel comme pour tous autres niveaux.

Un passage Cadre qui soit une véritable reconnaissance (ouvert à tous et sans contrainte supplémentaires par rapport à la situation actuelle)

Si de nouvelles évolutions conséquentes allant dans ce sens n'interviennent pas dans cette négociation, notamment lors de la réunion du 16 janvier, **l'accord ne serait pas acceptable.**

La CFDT souhaite à tous les salariés et à leurs proches une excellente année 2013.